

**RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES SOUMISSIONS À:**

**Bid Receiving - PWGSC / Réception des
soumissions - TPSGC**

**11 Laurier St. / 11, rue Laurier
Place du Portage, Phase III
Core 0A1 / Noyau 0A1
Gatineau, Québec K1A 0S5
Bid Fax: (819) 997-9776**

**Request For a Standing Offer
Demande d'offre à commandes**

National Individual Standing Offer (NISO)

Offre à commandes individuelle nationale (OCIN)

Canada, as represented by the Minister of Public Works and
Government Services Canada, hereby requests a Standing Offer
on behalf of the Identified Users herein.

Le Canada, représenté par le ministre des Travaux Publics et
Services Gouvernementaux Canada, autorise par la présente,
une offre à commandes au nom des utilisateurs identifiés
énumérés ci-après.

Comments - Commentaires

**Vendor/Firm Name and Address
Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur**

Issuing Office - Bureau de distribution

Fuel & Construction Products Division
11 Laurier St./11, rue Laurier
7A2, Place du Portage, Phase III
Gatineau, Québec K1A 0S5

Title - Sujet HEXAMINE TABLETS	
Solicitation No. - N° de l'invitation W8486-140621/A	Date 2013-12-06
Client Reference No. - N° de référence du client W8486-140621	GETS Ref. No. - N° de réf. de SEAG PW-\$\$HL-632-64092
File No. - N° de dossier hl632.W8486-140621	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2014-01-20	
Time Zone Fuseau horaire Eastern Standard Time EST	
Delivery Required - Livraison exigée See Herein	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: J.L. LeGrow	Buyer Id - Id de l'acheteur hl632
Telephone No. - N° de téléphone (819)956-3524 ()	FAX No. - N° de FAX (819)956-5227
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction: AS PER CALL-UP DOCUMENT FROM ANY CANADIAN FORCES BASE IN CANADA.	
Security - Sécurité This request for a Standing Offer does not include provisions for security. Cette Demande d'offre à commandes ne comprend pas des dispositions en matière de sécurité.	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone	Facsimile No. - N° de télécopieur
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

Destination Code - Code destinataire	Destination Address - Adresse de la destination	Invoice Code - Code bur.-comptable	Invoice Address - Adresse de facturation
D - 1	** See Items **	W8486	DEPARTMENT OF NATIONAL DEFENCE 101 COLONEL BY DR. OTTAWA Ontario K1A0K2 Canada



Item Article	Description	Dest. Code Dest.	Inv. Code Fact.	Qty Qté	U. of I. U. de D.	Unit Price/Prix unitaire FOB/FAM	Destination	Plant/Usine	Del. Offered Liv. offerte
1	<p>NSN - NNO: 91110-21-851-1635 COMBUSTIBLE, HEXAMINE AGGLOMÉRÉE COMBUSTIBLE, HEXAMINE AGGLOMÉRÉE.</p> <ul style="list-style-type: none"> • article à délai d'utilisation/géré par lot. • DURÉE DE STOCKAGE DE 36 MOIS. • COMBUSTIBLE SOLIDE, HEXAMINE AGGLOMÉRÉE, TYPE 1, ÉLÉMENT TERRESTRE, POIDS MAXIMAL PAR COMPRIMÉ DE 19,0 GRAMMES, 6 COMPRIMÉS PAR PAQUET, 25 PAQUETS PAR CARTON • QUANTITÉ MINIMALE DE 4 CAISSES PAR COMMANDE • LISTE DES MARQUAGES REQUIS <p>A. DESCRIPTION DU PRODUIT B. NOMBRE DE SPÉCIFICATION (TYPE, ANNÉE, CLASSE) DE L'ARTICLE C. NUMÉRO DE NOMENCLATURE OTAN D. LE NOM DE L'ENTREPRENEUR E. PARTIE OU LE DESSIN NUMÉRO DE FABRICATION F. LE NUMÉRO DU LOT DE FABRICATION G. DATE DE FABRICATION</p> <ul style="list-style-type: none"> • FABRICANT OFFERT: _____ • NUMÉRO DE PARTIE OFFERTE: _____ • RECOCHEM 	D-1	W8486	1	CS	\$	\$	See Herein	



Item Article	Description	Dest. Code Dest.	Inv. Code Fact.	Qty Qté	U. of I. U. de D.	Unit Price/Prix unitaire FOB/FAM Destination	Plant/Usine	Delivery Req. Livraison Req.	Del. Offered Liv. offerte
1	NSCM/CAGE - COF/CAGE: 37036 Part No. - N° de la partie: 12-720 OU ÉGAL								



Item Article	Description	Dest. Code Dest.	Inv. Code Fact.	Qty Qté	U. of I. U. de D.	Unit Price/Prix unitaire FOB/FAM	Destination	Plant/Usine	Delivery Req. Livraison Req.	Del. Offered Liv. offerte
2	<p>NSN - NNO: 9110-21-806-2668 COMBUSTIBLE, HEXAMINE AGGLOMÉRÉE COMBUSTIBLE, HEXAMINE AGGLOMÉRÉE.</p> <ul style="list-style-type: none"> • • <p>article à délai d'utilisation/géré par lot</p> <ul style="list-style-type: none"> • <p>DURÉE DE STOCKAGE DE 60 MOIS.</p> <ul style="list-style-type: none"> • <p>POIDS DE 3,0 GRAMMES, QUANTITÉ D'UNITÉS PAR PAQUET DE 10, TYPE DE PAQUET: TUBE, 25 TUBES PAR CAISSE</p> <ul style="list-style-type: none"> • <p>QUANTITÉ MINIMALE DE 1 CAISSE PAR COMMANDE</p> <ul style="list-style-type: none"> • <p>LISTE DES MARQUAGES REQUIS</p> <p>A. DESCRIPTION DU PRODUIT</p> <p>B. NOMBRE DE SPÉCIFICATION (TYPE, ANNÉE, CLASSE) DE L'ARTICLE</p> <p>C. NUMÉRO DE NOMENCLATURE OTAN</p> <p>D. LE NOM DE L'ENTREPRENEUR</p> <p>E. PARTIE OU LE DESSIN NUMÉRO DE FABRICATION</p> <p>F. LE NUMÉRO DU LOT DE FABRICATION</p> <p>G. DATE DE FABRICATION</p> <ul style="list-style-type: none"> • <p>FABRICANT OFFERT: _____</p> <ul style="list-style-type: none"> • <p>NUMÉRO DE PARTIE OFFERTE: _____</p> <ul style="list-style-type: none"> • <p>RECOCHEM NSCM/CAGE - COF/CAGE: 37036</p>	D-1	W8486	1	CS	\$	\$		See Herein	



Item Article	Description	Dest. Code Dest.	Inv. Code Fact.	Qty Qté	U. of I. U. de D.	Unit Price/Prix unitaire FOB/FAM Destination	Plant/Usine	Delivery Req. Livraison Req.	Del. Offered Liv. offerte
2	Part No. - N° de la partie: 44-500 OU ÉGAL								



Item Article	Description	Dest. Code Dest.	Inv. Code Fact.	Qty Qté	U. of I. U. de D.	Destination	Unit Price/Prix unitaire FOB/FAM	Plant/Usine	Delivery Req. Livraison Req.	Del. Offered Liv. offerte
3	<p>NSN - NNO: 9130-21-904-6993 NAPhte, COMBUSTIBLE. NAPhte, COMBUSTIBLE.</p> <ul style="list-style-type: none"> • article à délai d'utilisation/géré par lot • DURÉE DE STOCKAGE DE 36 MOIS. • L'EMBALLAGE DOIT RESPECTER LES SPÉCIFICATIONS DE L'ONU 1268 DE TRANSPORT AÉRIEN • CARACTÉRISTIQUES GÉNÉRALES/DESCRIPTION DES ARTICLES: DISTILLAT DE PÉTROLE, 55.0 KPA à 37.8 DEGRÉS CELSIUS, PRESSION DE VAPEUR REID LIBRE DE TOUTE IMPURETÉ Y COMPRIS DE PLOMB ET D'AUTRES AGENTS ANTIDÉTONANT • NIVEAU MAXIMAL DE SOUFRE DE 5.0 MG/KG, DISTILLAT DE PÉTROLE DÉSIGNÉ DE NAPhte DE TYPE 1, RESPECTE • CAN/CGSB-2.27-2012, CONVENABLE POUR UTILISATION DANS LES APPAREILS CATALYTIQUES ET PRESSURISÉS, EMBALLÉ DANS UN CONTENANT OBLONG AÉROLARGABLE DE 1,0 L, DE CATÉGORIE F ET à DOUBLE SCEAU EN MÉTAL (POUR AÉROLARGAGE) • QUANTITÉ MINIMALE DE 5 CAISSES PAR COMMANDE • LISTE DES MARQUAGES REQUIS 	D - 1	W8486	1	CS	\$	\$		See Herein	



Item Article	Description	Dest. Code Dest.	Inv. Code Fact.	Qty Qté	U. of I. U. de D.	Unit Price/Prix unitaire FOB/FAM Destination	Plant/Usine	Delivery Req. Livraison Req.	Del. Offered Liv. offerte
3	<p>A. DESCRIPTION DU PRODUIT B. NOMBRE DE SPÉCIFICATION (TYPE, ANNÉE, CLASSE) DE L'ARTICLE C. NUMÉRO DE NOMENCLATURE OTAN D. LE NOM DE L'ENTREPRENEUR E. PARTIE OU LE DESSIN NUMÉRO DE FABRICATION F. LE NUMÉRO DU LOT DE FABRICATION G. DATE DE FABRICATION</p> <ul style="list-style-type: none"> • FABRICANT OFFERT: _____ • NUMÉRO DE PARTIE OFFERTE: _____ • RECOCHEM NSCM/CAGE - COF/CAGE: 37036 <p>Part No. - N° de la partie: 44-141 OU ÉGAL</p>								



Item Article	Description	Dest. Code Dest.	Inv. Code Fact.	Qty Qté	U. of I. U. de D.	Unit Price/Prix unitaire FOB/FAM	Destination	Plant/Usine	Del. Offered Liv. offerte
4	<p>NAPHTE, COMBUSTIBLE NAPHTE, COMBUSTIBLE.</p> <ul style="list-style-type: none"> • article à délai d'utilisation/géré par lot. • DURÉE DE STOCKAGE DE 36 MOIS. • DISTILLAT DE PÉTROLE, 55.0 KPA à 37.8 DEGRÉS CELSIUS, PRESSION DE VAPEUR REID, LIBRE DE TOUTE IMPURETÉ Y COMPRIS DE PLOMB ET D'AUTRES AGENTS ANTIDÉTONANT NIVEAU MAXIMAL DE SOUFRE DE 5.0 MG/KG, DISTILLAT DE PÉTROLE DÉSIGNÉ DE NAPHTE DE TYPE 1, RESPECTE • CAN/CGSB-2.27-2012, CONVENABLE POUR UTILISATION DANS LES APPAREILS CATALYTIQUES ET PRESSURISÉS, FÛT DE 205,0 L, • LE MARQUAGE D'AVERTISSEMENT SUIVANT DOIT APPARAÎTRE SUR LES TAMBOURS : <ul style="list-style-type: none"> - ÉVITER LE CONTACT AVEC LA PEAU ET LES YEUX - NE PAS AVALER - ÉVITER DE RESPIRER LES VAPEURS - TENIR LOIN DU FEU, DES ÉTINCELLES ET DES MATIÈRES OXYDANTES PUISSANTES - CONSERVER DANS UN ENDROIT FRAIS - GARDER LE RÉCIPIENT FERMÉ • FABRICANT OFFERT: _____ 	D - 1	W8486	1	DR	\$	\$	See Herein	



Item Article	Description	Dest. Code Dest.	Inv. Code Fact.	Qty Qté	U. of I. U. de D.	Unit Price/Prix unitaire FOB/FAM Destination	Plant/Usine	Delivery Req. Livraison Req.	Del. Offered Liv. offerte
4	NUMÉRO DE PARTIE OFFERTE : _____ • RECOCHEM NSCM/CAGE - COF/CAGE: 37036 Part No. - N° de la partie: 24-439 OU ÉGAL								

TABLE DES MATIÈRES

PARTIE 1 - RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1. Introduction
2. Sommaire

PARTIE 2 - INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES OFFRANTS

1. Instructions, clauses et conditions uniformisées
2. Présentation des offres
3. Demandes de renseignements - demande d'offres à commandes
4. Lois applicables

PARTIE 3 - INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES OFFRES

1. Instructions pour la préparation des offres

PARTIE 4 - PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

1. Procédures d'évaluation
2. Méthode de sélection

PARTIE 5 - ATTESTATIONS

1. Attestations exigées avec l'offre

PARTIE 6 - OFFRE À COMMANDES ET CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

A. OFFRE À COMMANDES

1. Offre
2. Clauses et conditions uniformisées
3. Durée de l'offre à commandes
4. Responsables
5. Utilisateurs désignés
6. Livraisons à effectuer en dehors d'une ZPRTG
7. Instrument de commande
8. Limite des commandes subséquentes
9. Limitation financière - totale
10. Ordre de priorité des documents
11. Attestations
12. Lois applicables

B. CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

1. Besoin
2. Clauses et conditions uniformisées
3. Durée du contrat
4. Paiement
5. Instructions pour la facturation
6. Clauses du guide des CCUA

Solicitation No. - N° de l'invitation

W8486-140621/A

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

hl632W8486-140621

Buyer ID - Id de l'acheteur

hl632

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

W8486-140621

7. Durée de conservation
8. Préparation de la livraison
9. Quantité
10. Instructions d'expédition

PARTIE 1 - RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1. Introduction

Le gouvernement du Canada a lancé un programme qui vise à améliorer la façon dont il mène ses activités et qui est principalement axé sur la découverte et la mise en œuvre de méthodes novatrices permettant une livraison de biens et une prestation de services plus efficaces, plus rapides et plus économiques. Le gouvernement a recours à des pratiques stratégiques pour déterminer quels fournisseurs offrent la meilleure proposition de valeur et le meilleur rapport qualité-prix au Canada et pour accélérer les économies de coûts dans les différents secteurs d'approvisionnement. Le travail est guidé par les principes de transparence, de responsabilité et d'éthique rigoureuse dans la conduite des affaires adoptés par le gouvernement du Canada.

Le modèle de la demande d'offre à commandes (DOC) comporte six parties: (i) Partie 1, Renseignements généraux; (ii) Partie 2, Instructions à l'intention des offrans; (iii) Partie 3, Instructions pour la préparation des offres; (iv) Partie 4, Procédures d'évaluation et Méthode de sélection; (v) Partie 5, Attestations; et (vi) Partie 6: 6A, Offre à commandes, et 6B, Clauses du contrat subséquent; et les annexes.

Partie 1: renferme une description générale du besoin.

Partie 2: renferme les instructions relatives aux modalités de la DOC. On y précise qu'en présentant une offre, l'offrant accepte de se conformer aux clauses et conditions énoncées dans toutes les parties de la DOC.

Partie 3: donne aux offrans les instructions pour préparer une offre afin de répondre aux critères d'évaluation spécifiés.

Partie 4: décrit la façon selon laquelle se déroulera l'évaluation, les critères d'évaluation auxquels on doit répondre, les attestations qui doivent être présentées, les exigences de sécurité, s'il y a lieu, ainsi que la méthode de sélection.

Partie 5: comprend les attestations à fournir.

Partie 6A: contient l'offre à commandes incluant l'offre de l'offrant et les clauses et conditions applicables.

Partie 6B: contient les clauses et les conditions qui s'appliqueront à tout contrat résultant d'une commande subséquente à l'offre à commandes.

Les annexes comprennent: Base de paiement, besoin et liste d'utilisateurs désignés/destinataires.

2. Sommaire

Pour fournir Hexamine et Naphte doit être livré à diverses Bases des forces canadiennes la grandeur du Canada. Les livraisons se feront au fur et à mesure des besoins pour la période de 18 mois à compter de la date d'émission de l'offre à commandes. Ce besoin est assujéti aux dispositions de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA), de l'Accord sur le commerce intérieur (ACI) and le Canada-Peru FTA/Canada-Columbia FTA.

PARTIE 2 - INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES OFFRANTS

1. Instructions, clauses et conditions uniformisées

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande d'offres à commandes (DOC) par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le guide des *Clauses et conditions uniformisées d'achat* publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC). Le guide est disponible sur le site Web de TPSGC : <http://sacc.tpsgc.gc.ca/sacc/index-f.jsp>.

Les offrants qui présentent une offre s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la DOC et acceptent les clauses et les conditions de l'offre à commandes et du contrat subséquent.

2006 (2013-06-01) Instructions uniformisées - demande d'offres à commandes - biens ou services, sont incorporées par renvoi à la DOC et en font partie intégrante.

1.1 Clauses du Guide des CCUA

LES MODALITÉS SUIVANTES SONT INCORPORÉES AUX PRÉSENTES

Référence de CCUA	Section	Date
B3000T	Produits équivalents	2006-06-16

2. Présentation des offres

Les offres doivent être présentées uniquement à l'Unité de réception des soumissions de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) au plus tard à la date, à l'heure et à l'endroit indiqués à la page 1 de la demande d'offres à commandes.

3. Demandes de renseignements - demande d'offres à commandes

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit au responsable de l'offre à commandes au moins dix (10) jours civils avant la date de clôture de la demande d'offres à commandes (DOC). Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Les offrants devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la DOC auquel se rapporte la question et prendre soin de décrire chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère « exclusif » doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander à l'offrant de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les offrants. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permettrait pas de les diffuser à tous les offrants.

4. Lois applicables

L'offre à commandes et tout contrat découlant de l'offre à commandes seront interprétés et régis selon les lois en vigueur en Ontario.

À leur discrétion, les offrants peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur offre ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les offrants acceptent les lois applicables indiquées.

PARTIE 3 - INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES OFFRES

1. Instructions pour la préparation des offres

Les prix doivent figurer dans les détails de l'article seulement. Aucun prix ne doit être indiqué dans une autre section de l'offre.

1.1 Offre technique

Dans leur offre technique, les offrants devraient expliquer et démontrer comment ils entendent répondre aux exigences et comment ils réaliseront les travaux.

1.2 Offre financière

Les offrants doivent présenter leur offre financière dans les détails de l'article seulement.

1.3 Paiement par carte de crédit

Le Canada demande que les offrants complètent l'une des suivantes :

- a) () les cartes d'achat du gouvernement du Canada (cartes de crédit) seront acceptées pour le paiement des commandes subséquentes à l'offre à commandes.

Les cartes de crédit suivantes sont acceptées :

VISA _____

MasterCard _____

- b) () les cartes d'achat du gouvernement du Canada (cartes de crédit) ne seront pas acceptées pour le paiement des commandes subséquentes à l'offre à commandes.

L'offrant n'est pas obligé d'accepter les paiements par carte de crédit.

L'acceptation du paiement par carte de crédit des commandes ne sera pas considérée comme un critère d'évaluation.

PARTIE 4 - PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

1. Procédures d'évaluation

- a) Les offres seront évaluées par rapport à l'ensemble du besoin de la demande d'offre à commandes incluant les critères d'évaluation techniques et financiers.
- b) Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les offres.

1.1 Évaluation du prix

Le prix de la soumission sera évalué en dollars canadiens, excluant la taxe sur les produits et services ou la taxe de vente harmonisée, FAB destination, incluant les droits de douane et les taxes d'accise canadiens. L'imposition de redevances écologique sera en sus.

1.1.1 Critères d'évaluation

Les facteurs OBLIGATOIRE énumérés ci-après seront pris en considération au moment de l'évaluation de chaque soumission :

- a) Conformité technique;
- c) Exigence d'inspection;
- d) Exigence d'emballage;
- e) Documentation descriptive (s'il y a lieu);
- g) Conformité aux méthodes d'établissement des prix proposées;
- h) Prix (prix ferme, en dollars canadien, fab destination);
- i) Acceptation des autres modalités établies dans la demande de soumission;
- j) Exécution de la demande de soumission.

1.3 Fluctuation du taux de change

Le présent projet de marché ne prévoit aucune protection relative à la fluctuation du taux de change. Aucune demande de protection contre la fluctuation du taux de change ne sera prise en considération. Toute soumission incluant une disposition en ce sens sera jugée irrecevable.

2. Méthode de sélection - Articles multiples

La soumission doit respecter les exigences de la demande de soumissions et satisfaire à tous les critères d'évaluation technique obligatoires pour être déclarée recevable. La recommandation pour l'attribution d'une offre à commandes se fera en fonction de la soumission recevable la plus basse globalement.

PARTIE 5 - ATTESTATIONS

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations et la documentation exigées pour qu'un contrat leur soit attribué.

Les attestations que les soumissionnaires remettent au Canada, peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment par le Canada. Le Canada déclarera une soumission non recevable, ou à un manquement de la part de l'entrepreneur, s'il est établi qu'une attestation du soumissionnaire est fautive, que ce soit pendant la période d'évaluation des soumissions ou pendant la durée du contrat.

L'autorité contractante aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations du soumissionnaire. À défaut de répondre à cette demande, la soumission sera également déclarée non recevable ou sera considéré comme un manquement au contrat.

1. Attestations obligatoires préalables à l'attribution du contrat

1.1 Code de conduite et attestations - documentation connexe

En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste que le soumissionnaire et ses affiliés respectent les dispositions stipulées à l'article 01 Code de conduite et attestations - soumission des instructions uniformisées 2006. La documentation connexe requise à cet égard, assistera le Canada à confirmer que les attestations sont véridiques.

1.2 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi - Attestation de soumission

En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste que le soumissionnaire, et tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, n'est pas nommé dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée » (http://www.travail.gc.ca/fra/normes_equite/eq/emp/pcf/liste/inelig.shtml) du Programme de contrats fédéraux (PCF) pour l'équité en matière d'emploi disponible sur le site Web de Ressources humaines et Développement des compétences Canada (RHDC) - Travail (http://www.travail.gc.ca/fra/normes_equite/eq/emp/pcf/index.shtml).

Le Canada aura le droit de déclarer une soumission non recevable si le soumissionnaire, ou tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, figure dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée » du PCF au moment de l'attribution du contrat.

PARTIE 6 - OFFRE À COMMANDES ET CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

A. OFFRE À COMMANDES

1. Offre

L'offrant offre de remplir le besoin conformément au besoin reproduit à l'annexe A.

2. Clauses et conditions uniformisées

Toutes les clauses et conditions identifiées dans l'offre à commandes et contrat(s) subséquent(s) par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le guide des *Clauses et conditions uniformisées d'achat* publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC). Le guide est disponible sur le site Web de TPSGC : <http://sacc.tpsgc.gc.ca/sacc/index-f.jsp>.

2.1 Conditions générales

2005 (2012-11-19, Conditions générales - offres à commandes - biens ou services, s'appliquent à la présente offre à commandes et en font partie intégrante.

2.2 Offres à commandes - établissement de rapports

L'offrant doit compiler et tenir à jour des données sur les biens au gouvernement fédéral dans le cadre de contrats découlant de l'offre à commandes (OC). Ces données doivent comprendre les achats payés à l'aide d'une carte d'achat du gouvernement du Canada. Les données doivent être soumises à chaque trimestre au responsable de l'OC de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada. Des rapports et préciser ce qui suit:

- a) date de la commande;
- b) code/adresse du destinataire
- c) quantité commandée;
- d) value globale des articles (GST/HST inclus)

Les trimestres se répartissent comme suit :

Premier trimestre: La date d'émission de l'offre à commandes au 30 avril 2014;

Deuxième trimestre: du 1er mai, 2014 au 31 juillet 2014;

Troisième trimestre: du 1er août 2014 au 31 octobre, 2014;

Quatrième trimestre: du 1er novembre 2014 au 31 janvier 2015;

Cinquième trimestre: du 1er février 2015 au 31 mai 2015;

Sixième trimestre: du 1er juin 2015 au 31 août 2015.

Les rapports doivent être complétés et envoyés au responsable de l'OC au plus tard 15 jours civils suivant la fin du trimestre. Si aucun bien ou service n'a été fourni pendant la période visée, l'offrant doit soumettre un rapport portant la mention « NÉANT ».

3. Durée de l'offre à commandes

3.1 Période de l'offre à commandes

Des commandes subséquentes à cette offre à commandes pourront être passées et les services être rendus pour la période de 18 mois à compter de la date d'émission de l'offre à commandes.

4. Responsables

4.1 Responsable de l'offre à commandes

Le responsable de l'offre à commandes est :

J.L. LeGrow Chef D'Équipe D'approvisionnement
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

Direction générale des approvisionnements, Secteur des achats commerciaux de la gestion de l'approvisionnement

Direction du transport et des produits logistiques, électriques et pétroliers

Division des produits pétroliers et des produits de construction (HL)

Portage III, 7A2, 11 rue Laurier

Gatineau QC K1A 0S5

Téléphone: (819) 956-3524 Télécopieur: (819) 956-5227 ou 956-5261

Courriel: Joe.Legrow@tpsgc.gc.ca

Le responsable de l'offre à commandes est chargé de l'émission de l'offre à commandes et de son administration et de sa révision, s'il y a lieu. En tant qu'autorité contractante, il est responsable de toute question contractuelle liée aux commandes subséquentes à l'offre à commandes passées par tout utilisateur désigné.

4.2 Représentants de l'offrant

Nom et numéro de téléphone de la personne avec qui communiquer :

	Renseignements généraux	Suivi de la livraison
Nom:	_____	_____
No de téléphone:	_____	_____
No de télécopieur:	_____	_____
Courriel:	_____	_____

5. Utilisateurs désignés

L'utilisateur désigné autorisé à passer des commandes subséquentes à l'offre à commandes est sont diverses Bases des forces canadiennes la grandeur du Canada.

6. Livraisons à effectuer en dehors d'une ZPRTG

L'offre à commandes ne doit pas être utilisée pour les livraisons à effectuer dans une région visée par une entente de revendication territoriale globale. Toutes les livraisons à effectuer dans cette région doivent être soumises au ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux pour être traitées distinctement.

7. Instrument de commande

Les travaux seront autorisés ou confirmés par l(les) utilisateur(s) désigné(s) par l'entremise du formulaire CFSS Purchase Order, PWGSC-TPSGC 942, Commande subséquente à une offre à commandes ou un document électronique.

8. Limite des commandes subséquentes

Les commandes individuelles subséquentes à l'offre à commandes ne doivent pas dépasser 25,000\$ (taxe sur les produits et services ou taxe de vente harmonisée incluse).

9. Limitation financière - totale

Le coût total, pour le Canada, des commandes subséquentes à l'offre à commandes ne doit pas dépasser le montant de 140,000\$, (taxe sur les produits et services ou taxe de vente harmonisées incluse) à moins d'une autorisation écrite du responsable de l'offre à commandes. L'offrant ne doit pas exécuter de travaux ou fournir des services ou des articles sur réception de commandes qui porteraient le coût total, pour le Canada à un montant supérieur au montant indiqué précédemment, sauf si une telle augmentation est autorisée.

L'offrant doit aviser le responsable de l'offre à commandes si cette somme est suffisante dès que 75 p. 100 de ce montant est engagé, ou deux mois avant l'expiration de l'offre à commandes, selon la

première des deux circonstances à se présenter. Toutefois, si à n'importe quel moment, l'offrant juge que ladite limite sera dépassée, il doit en aviser aussitôt le responsable de l'offre à commandes.

10. Ordre de priorité des documents

En cas d'incompatibilité entre les textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur ladite liste.

- (a) la commande subséquente à l'offre à commandes, incluant les annexes;
- (b) les articles de l'offre à commandes;
- (c) les conditions générales 2005 (2012-11-19), Conditions générales - offres à commandes - biens ou services
- (d) les conditions générales 2010A (2013-04-25), Conditions générales -biens ou services (complexité moyenne);
- (e) Annexe A, Base de paiement;
- (f) Annexe B, Besoin;
- (g) Annexe C, Liste d'utilisateurs désignés/destinataires;
- (h) l'offre de l'offrant en date du _____, telle que modifiée le _____.

11. Attestations

10.1 Conformité

Le respect des attestations fournies par l'offrant est une condition d'émission de l'offre à commandes et pourra faire l'objet d'une vérification par le Canada pendant toute la durée de l'offre à commandes et de tout contrat subséquent qui serait en vigueur au delà de la période de l'offre à commandes. En cas de manquement à toute déclaration de la part de l'offrant ou si on constate que les attestations qu'il a fournies avec son offre comprennent de fausses déclarations, faites sciemment ou non, le responsable de l'offre à commandes aura le droit de résilier tout contrat subséquent pour défaut et de mettre de côté l'offre à commandes.

12. Lois applicables

L'offre à commandes et tout contrat découlant de l'offre à commandes doivent être interprétés et régis selon les lois en vigueur _____ et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

B. CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

Les clauses et conditions suivantes s'appliquent et font partie intégrante de tout contrat résultant d'une commande subséquente à l'offre à commandes.

1. Besoin

L'entrepreneur doit fournir les articles décrits dans la commande subséquente à l'offre à commandes.

2. Clauses et conditions uniformisées

2.1 Conditions générales

2010A (2013-04-25) Conditions générales - biens ou services (complexité moyenne) s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

3. Durée du contrat

3.1 Date de livraison

La livraison devra se faire dans un délai de _____ jours civils à compter de la date de réception de la commande subséquente à l'offre à commandes.

4. Paiement

4.1 Base de paiement

L'offrant sera payé des prix unitaires fermes dans les fonds canadiens, FAB destination, taxe sur les produits et services ou taxe de vente harmonisée en sus, droits de douane et taxes d'accise applicables inclus.

4.2 Limitation de prix

Le Canada ne paiera pas l'entrepreneur pour tout changement à la conception, toute modification ou interprétation des travaux, à moins que ces changements à la conception, ces modifications ou ces interprétations n'aient été approuvés par écrit par l'autorité contractante avant d'être intégrés aux travaux.

4.3 Modalité de paiement

Le paiement pour les travaux réalisés est fait par le Canada après la livraison, l'inspection et l'acceptation des travaux, sur présentation de factures et d'autres pièces justificatives exigées par le Canada.

4.4 Clauses du guide des CCUA

LES MODALITÉS SUIVANTES SONT INCORPORÉES AUX PRÉSENTES

Référence de CCUA	Section	Date
H1001C	Paiements multiples	30/11/07

4.5 Paiement par carte de crédit (*Le responsable de l'offre à commandes doit remplir une des clauses si l'offrant a accepté le paiement par carte de crédit {Visa, MasterCard tel que spécifié par l'offrant sous la partie 3 de la DOC. Si aucune carte n'est acceptée, cette clause sera supprimée.}*)

La carte de crédit suivante est acceptée : _____ **OU**

Les cartes de crédit suivantes sont acceptées : _____ et _____.

5. Instructions pour la facturation

1. L'offerant doit soumettre ses factures sur son propre formulaire et doit inclure les renseignements suivants:

- a) le numéro de série de l'offre à commandes;
- b) le nom de l'utilisateur désigné et, s'il y a lieu, le numéro du document de commande;
- c) la destination (destinataire);
- d) le numéro d'identification, la quantité et le prix unitaire du produit;
- e) taxes et prélèvements selon le cas, inscrits séparément.

2. a) Envoyer l'original et une (1) copie au destinataire approprié,

b) une (1) copie au:

Ministère des Travaux Publics et Services gouvernementaux
Division des produits pétroliers et des produits de construction, SACGA
7A2, Place du Portage, Phase III
11, rue Laurier, Gatineau (Québec) K1A 0S5
Attention: J.L. LeGrow, HL Division

Un paiement sera effectué qu'à la réception de factures satisfaisantes auxquelles les documents de sorties spécifiés et (ou) les autres documents demandés dans le présent contrat, sont à l'appui.

3. Les factures ne doivent pas être soumises avant la livraison.

6. Clauses du guide des CCUA

LES MODALITÉS SUIVANTES SONT INCORPORÉES AUX PRÉSENTES

Référence de CCUA	Section	Date
A9006C	Contrat de défense	2007-05-25
D2025C	Matériaux d'emballage en bois	30/11/07
D3010C	Marchandises dangereuses/produits dangereux	30/11/07
D5545C	ISO 9001:2000 Systèmes de management de la qualité - Exigences (CAQ C)	30/11/07

7. Durée de conservation

L'entrepreneur doit s'assurer qu'il reste pour les articles 1, 2, 3 et 4 75 pour cent de la durée de conservation autorisée selon la norme CFTO D-05-001-001/SF-000 à la date de livraison au ministère de la Défense nationale

8. Préparation de la livraison

L'entrepreneur doit préparer l'(les) article(s) pour la livraison conformément à la dernière version de la spécification relative à l'emballage des Forces canadiennes D-LM-008-036/SF-000, Exigences du MDN en matière d'emballage commercial du fabricant.

9. Quantité

Les quantités fournies ne doivent pas dépasser celles qui sont précisées sur la commande subséquente à une offre permanente, à l'exception du surplus nécessaire pour remplir à pleine capacité la dernière caisse. Les livraisons partielles ou incomplètes ne seront pas acceptées, à moins que le Utilisateurs désignés n'y ait consentie.

10. Instructions d'expédition - livraison à destination

1. Les biens doivent être expédiés au point de destination que par l'appel-up le document 942, Rendu droits acquittés (DDP), destination d'utilisateurs désignés, selon les Incoterms 2000 pour les expéditions en provenance d'un entrepreneur commercial.
2. L'entrepreneur est responsable de l'ensemble des frais de livraison et d'administration, de tous les coûts et risques liés au transport, ainsi que du dédouanement et des droits de douane.

10.1 Frais de transport pour des conditions pressantes dans un délai de 72 heures

Les frais de transport doivent être payés d'avance par l'entrepreneur et doivent être inscrits séparément sur la facture, avec, à l'appui, une copie certifiée de la facture de transport acquittée. Offeror must use most economical means of transportation.